

Le référent handicap en Etablissement de santé (ES)

Rôle, organisation et missions

Cadre réglementaire

[Décret n°2022-1679 du 27/12/22](#) relatif aux missions et au cadre de l'intervention du référent handicap dans le parcours du patient en établissement de santé

[Instruction DGOS N°66 du 1/6/23](#) relative au référent handicap en établissement de santé instauré par la loi n°2021-502 du 21/4/21 visant à améliorer le système de santé par la confiance et la simplification

[Recommandations de la Haute Autorité de Santé \(HAS\)](#): Accueil, accompagnement et organisation des soins en établissement de santé pour les personnes en situation de handicap-2017

NB : le référent handicap en ES est à distinguer du référent rendu obligatoire dans les ES comme acteur-clé de la politique RH et participant à maintenir/faciliter l'emploi des agents en situation de handicap. Des liens semblent pour autant nécessaires entre ces missions.

Identification de la mission

Profil	Formation ou expérience attestée dans le champ du handicap et de la structuration de l'offre, gestion de projet
Périmètre d'intervention	Établissements de santé X/Y/Z... ou GHT X (ensemble des services de l'établissement y compris les services d'urgences et de pédiatrie, en hospitalisation complète ou en ambulatoire)
Mission	Référent handicap de l'établissement de santé XX ou GHT Z

Rôle du référent handicap en ES

Un référent handicap pour qui ?

Toute personne (patient) en situation de handicap (PSH), de tout âge, présentant tout types de handicap.

Un référent handicap pour quoi ?

Organiser et faciliter l'**accès au parcours de soins de la PSH en établissement de santé dans le cadre de l'offre de soins de droit commun** en :

- Anticipant les conditions de consultation, d'hospitalisation et de séjour, tenant compte des besoins spécifiques de la personne : avant et pendant la prise en charge,
- Organisant la sortie d'hospitalisation.

Ce référent s'articule avec les dispositifs de consultations dédiées existants en Grand Est, qui proposent une réponse adaptée dans un environnement spécifique, là où l'offre de droit commun ne peut apporter de réponse adaptée.

Le référent joue également un **rôle d'interface avec les professionnels de l'établissement** (communication, matériel et protocoles de soins adaptés, compétence spécifique...) et les **autres acteurs du parcours de soins**, mais également avec le-s ESMS concerné-s

Personne-ressource, il participe à la **diffusion des connaissances et bonnes pratiques** auprès des professionnels, particulièrement en situation d'urgence.

Missions du référent handicap

Il favorise l'accès aux soins, facilite le séjour ou la consultation de la PSH et aide à fluidifier la communication avec les professionnels de l'établissement et les autres acteurs du parcours de soins.

Le référent handicap est une **personne ressource de l'ES** qui assure ces missions :

1. Auprès des patients :

Il peut intervenir directement avec son consentement auprès du patient en :

- Favorisant la prise en compte de ses représentants légaux, de ses aidants ou de ses accompagnants
- Anticipant la venue du patient
- Assurant le lien avec les professionnels de l'ES
- Apportant son aide lors d'une consultation, d'un examen ou d'une hospitalisation
- Gérant une demande spécifique

2. Auprès des professionnels assurant la prise en soins du patient :

Il intervient en appui et non en substitution en

- Accompagnant les professionnels dans la préparation du séjour ou de la consultation, dans l'accueil, l'orientation et la prise de soins ainsi que dans la sortie d'hospitalisation dans le respect des bonnes pratiques professionnelles notamment de l'HAS
- Appuyant les équipes dans le recueil des besoins spécifiques du patient notamment en matière de communication, matériel, protocoles de soins adaptés ou d'une compétence adaptée
- Participant à la capitalisation et la diffusion des connaissances et bonnes pratiques professionnels en matière de prise en compte des PSH notamment en situation d'urgence

3. Auprès des autres professionnels de l'établissement :

Il intervient également en appui des équipes administratives en participant à la mise en œuvre de la politique d'accès aux soins des PSH de l'établissement et en mettant en place et pilotant une commission handicap.

Modalités d'accompagnement

Pour organiser et faciliter le parcours d'une PSH à l'hôpital, le référent handicap accompagne l'ES/chaque ES dans **l'utilisation d'outils adaptés** et dans une approche respectant les **pratiques professionnelles**.

Il s'appuie sur l'ensemble des dispositifs et partenaire-s de la ville, sanitaires, sociaux et/ou médico-sociaux du territoire pour mettre en œuvre les actions consensuelles.

Le référent joue également un **rôle d'interface avec les professionnels de l'établissement** (*communication, matériel et protocoles de soins adaptés, compétence spécifique...*) et les **autres acteurs du parcours de soins**. Il vient en appui aux partenaires comme aux professionnels de-s ES sous forme **d'avis d'expertise**, de **mise en lien avec les ressources** ou d'animation de groupes de travail sur des sujets particuliers (*accueil en urgence par exemple*).

Schéma du rôle pivot du référent handicap en ES



Organisation des missions du référent handicap en ES

Concrètement, qui fait quoi ?

Le directeur de l'ES nomme le référent handicap qui dispose d'une formation/expérience attestée dans le champ du handicap. En fonction des besoins et de la taille de l'ES, plusieurs référents peuvent être désignés, voire mutualisés avec d'autres établissements du GHT par exemple (*dans ce cas, nécessité d'un projet coordonné*).

L'établissement informe les usagers de cette désignation et des modalités de sollicitation du référent handicap, idéalement en **Facile A Lire et Comprendre-FALC** (*coordonnées, modalités de contact indiquées par affichage, dans le livret d'accueil, sur le site internet...*).

Les représentants des usagers et de la **Commission Des Usagers** (CDU) en sont également informés.

Le référent handicap met en place et pilote au sein de l'établissement une commission handicap.

Un suivi de l'activité du référent handicap est assuré au travers d'un tableau de remontée de données, complété par l'établissement, à retourner à l'ARS.

En résumé : un rôle pivot du référent handicap en ES à l'interface entre les personnes en situation de handicap et les professionnels de santé qui les prennent en charge, tout au long du parcours de soins.

Information et sensibilisation ciblées pour prendre en compte les besoins spécifiques et proposer un accueil et accompagnement plus adaptés.